



PARTENARIAT WINTER GEEK FESTIVAL

CONCOURS « PATRIMONING »

Règlement concours

1. Société organisatrice

PATRIMONING MONS SPRL, rue des Archers, 4 – 7000 MONS,

Ci-après « l'organisateur ».

2. Durée du concours

Du 29/06/2019 (00h01) au 15/08/2019 (23h59). Les formulaires arrivant hors délais ne seront plus pris en compte pour le tirage au sort.

3. Principe du concours

Les joueurs répondent à une question. Les gagnants sont ceux qui ont répondu correctement. En cas d'égalités, sont gagnants ceux qui s'approchent le plus de la bonne réponse à la question subsidiaire. En cas d'égalité à la question subsidiaire, sont gagnants ceux qui ont répondu en premier.

Pour être valide, la participant doit accepter un audit en assurances (sans obligation d'achat) et liker la page Facebook de l'organisateur.

Concours gratuit sans obligation d'achat.

Les résultats du concours sont réalisés entre le 15/08/2019 et le 02/09/2019 et sont publiés le 02/09/2019 sur la page Facebook de l'organisateur. Ils seront envoyés individuellement aux gagnants par email. Si les gagnants ont quitté la page Facebook de l'organisateur et ne sont plus joignable par e-mail, ils perdent leur droit au prix. Si les gagnants ne donnent pas suite aux modalités pour recevoir leur prix, ils perdent le droit au prix.

Ce concours n'est en aucun cas sponsorisé, approuvé, administré par ou associé à Facebook.

4. Prix

Les gagnants reçoivent une place chacun pour la prochaine édition du WINTER GEEK FESTIVAL ou un autre événement équivalent organisé par le WINTER GEEK FESTIVAL au choix de l'organisateur.

Le cadeau ne pourra pas être échangé sous quelque forme que ce soit.

Le prix est à retirer chez l'organisateur ou auprès du WINTER GEEK FESTIVAL ou transmis par voie électronique au choix de l'organisateur.

5. Participation

Conditions de participation :

- Participation personnelle, individuelle et unique ;
- Les participations pour compte d'autrui ne sont pas prises en compte ;
- Résider en Belgique ;
- Données encodées complètes, vraies et correctes ;
- Ne pas être membre de l'organisateur ou de l'organisation du WINTER GEEK FESTIVAL ;
- L'organisateur se réserve le droit de refuser des participants notamment en cas de faux profil ;
- La participation se fait uniquement via le formulaire fourni électroniquement par l'organisateur. Aucune participation n'est prise en compte sous une autre forme ;
- Tout contrevenant au présent règlement perd son droit à son prix ;

PATRIMONING sprl

Drève du Duc, 62 - 1170 BRUXELLES

patrimoning@fintro.be

Tel : 02/366.90.35 - Fax : 02/228.50.51

Agent bancaire **FINTRO** - Mandant Fortis Banque sa
N° FSMA - RPM : 0831.741.544

PATRIMONING ASSURANCES sprl

Grand'Place, 6 - 1440 BRAINE-LE-CHATEAU

blc@patrimoning.com

Tel : 02/366.90.35 - Fax : 02/228.50.51

N° FSMA - RPM : 0846.780.504

PATRIMONING MONS sprl

Rue des Archers, 4 - 7000 MONS

mons@patrimoning.com

Tel : 065/35.19.73 - Fax : 065/34.98.57

N° FSMA - RPM : 0589.938.459



6. Responsabilité

En cas d'irrégularités ou d'erreur dans le déroulement du concours, l'organisateur décidera de la façon dont l'erreur sera corrigée et traitée. Il n'y a pas de recours possible contre ces décisions.

L'organisateur peut modifier le concours à tout moment. La publication sur son site web suffit.

L'annulation, le report ou l'adaptation pour cas de force majeure ne peut être imputé à l'organisateur.

Participer à un concours sur Internet implique que le participant connaît et accepte les problèmes inhérents au fonctionnement d'Internet : interruption, bugs, perte de données, détournements de données, virus informatiques, hacking, fishing... et tout autre risque de n'importe quel type (software ou hardware) attaché à ce moyen de communication.

L'organisateur ne peut pas être tenu responsable de ces problèmes ni de leurs conséquences pour les participants.

8. Vie privée

L'organisateur déclare utiliser les données transmises aux fins de proposer un audit en assurances gratuit et sans engagement. Ces données sont partagées uniquement avec le WINTER GEEK FESTIVAL qui les exploite pour la promotion de son festival. L'organisateur et le WINTER GEEK FESTIVAL ne partagent pas ces données avec d'autres partenaires. Les données ne sont pas cédées d'aucune manière que ce soit à des tiers. Les données sont détruites après 12 mois. La loi du 8/12/92 sur la protection de la vie privée sera strictement respectée. Les participants acceptent implicitement qu'ils figureront en tant que gagnant avec leurs nom & localité sur le site web ou dans d'autres médias. La politique « Vie Privée » se trouve sur le site de l'organisateur *Link*. Les formulaires arrivés hors délais peuvent être exploités commercialement par l'organisateur de la même manière que ceux arrivés dans les temps.

9. Litiges

Les participants acceptent le règlement dans son intégralité. Les décisions de l'organisateur sont souveraines. L'organisateur peut exclure les contrevenant au règlement. L'organisateur procède impartialement au dépouillement du concours lui-même. Il est réputé être de bonne foi dans cette tâche.

Tout litige concernant ce concours sera soumis au tribunal compétent pour le siège de l'organisateur.

PATRIMONING sprl

Drève du Duc, 62 - 1170 BRUXELLES
patrimoning@fintro.be

Tel : 02/366.90.35 - Fax : 02/228.50.51

Agent bancaire **FINTRO** - Mandant Fortis Banque sa
N° FSMA - RPM : 0831.741.544

PATRIMONING ASSURANCES sprl

Grand'Place, 6 - 1440 BRAINE-LE-CHATEAU
blc@patrimoning.com

Tel : 02/366.90.35 - Fax : 02/228.50.51

N° FSMA - RPM : 0846.780.504

PATRIMONING MONS sprl

Rue des Archers, 4 - 7000 MONS
mons@patrimoning.com

Tel : 065/35.19.73 - Fax : 065/34.98.57

N° FSMA - RPM : 0589.938.459